

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

en exercice	9
présents	6
Votants	7
procuration	1

L'an deux mil vingt-quatre le mercredi 4 septembre, le Conseil Municipal de VALLORCINE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jérémy VALLAS, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal 20 août 2024

Objet
N° 24/06/03
Demande de subvention régionale * Travaux d'entretien en futaie irrégulière

Présents Monsieur Jérémy VALLAS, Monsieur Jean-François DESHAYES, Madame Audrey PENIN, Madame Maryvonne ALVARD, Madame Dominique ANCEY, Monsieur Gérard BURNET.

Représentés M. François COUTAGNE donne procuration à Mme Maryvonne ALVARD

Absents excusés Mesdames Guyonne FOURNIER et Rachel ROUSSET et Monsieur François COUTAGNE

Secrétaire de séance Mme Maryvonne ALVARD

Le 1^{er} Adjoint, M. Jean-François DESHAYES, informe les membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de programmer les travaux d'entretien en forêt communale proposés par les services de l'Office National des Forêts pour l'année 2024.

Il s'agit de travaux en futaie irrégulière sur la parcelle forestière n°15, sise forêt de la Poya, sur une surface de 1.00 hectare.

Le montant estimatif des travaux s'élève à 2 860.00€HT.

Le 1^{er} Adjoint rappelle au Conseil Municipal que ces travaux d'entretien en futaie irrégulière peuvent faire l'objet d'une demande de subvention « SYLV'ACCTES » à hauteur de 50.00% du montant des dépenses.

Le plan de financement proposé est le suivant :

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	
Désignation	Montant hors-taxes
Travaux d'entretien en futaie irrégulière	2 860.00€
TOTAL	2 860.00€

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
Subvention SYLV'ACCTES	1 430.00€
TOTAL SUBVENTION	1 430.00 €
Autofinancement	1 430.00€
SOUS-TOTAL	2 860.00€

Le Conseil municipal, après délibéré et à l'unanimité :

- **APPROUVE** le plan de financement présenté ci-dessus,
- **SOLLICITE** l'aide « SYLV'ACCTES » pour les travaux d'entretien en futaie irrégulière prévue sur la parcelle forestière n°15 sise forêt de la Poya,
- **CHARGE** Monsieur le Maire de signer tous les documents afférents à ce projet.

Envoyé en préfecture le 10/09/2024

Reçu en préfecture le 10/09/2024

Publié le

ID : 074-217402908-20240904-24_06_03-DE

Ainsi fait et d
Au registre su
Pour extrait d

libère,
vent les signatures,



La secrétaire de séance
Maryvonne ALVARD



Acte certifié exécutoire le : 10/09/2024
Télétransmis en Préfecture le : 10/09/2024
Notifié ou publié le : 10/09/2024

Le Maire,
Jérémy VALLAS



La présente délibération est transmise à :
Monsieur le Sous-Préfet de Bonneville
Madame le Trésorier de Sallanches